

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

Terres
en**villes**

ONVAR

EVALUER ET RENOUVELLER LES MODALITES D'IMPLICATION
DES **COLLECTIFS D'AGRICULTEURS** ET DU **DEVELOPPEMENT**
AGRICOLE DANS LES **PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX**
CO-CONSTRUITS PROMOUVANT **L'AGROECOLOGIE**

Septembre 2017

Chantier



Économie agricole et gouvernance alimentaire
des agglomérations

Viande bovine « Valeurs Parc » du Parc Naturel Régional de Brière : création d'une filière longue locale

Fiche n°4

Ces fiches expérience s'inscrivent dans le projet de développement agricole de Terres en villes, pour lequel le Réseau a été reconnu Organisme National à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR) en 2015. Financé par le CasDar, ce projet s'adresse directement aux agriculteurs et aux agents de développement agricole.

Traitant de la mobilisation du monde agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux, il est intégré au projet du Réseau Rural Français MCDR (Mobilisation Collective pour le Développement Rural), le RnPAT (Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé), dont Terres en villes est chef de file et co-pilote avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

Les fiches
expérience
Terres en villes

Il vise à évaluer et renouveler les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux d'agglomération co-construits et promouvant l'agro-écologie. Lieu ressources des projets et politiques agricoles et alimentaires des agglomérations et métropoles françaises, Terres en villes souhaite à terme produire des outils méthodologiques pour réussir la mobilisation du monde agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux.

Ces fiches sont les premiers livrables de ce projet. Elles mettent en lumière des initiatives agricoles et alimentaires innovantes en matière de gouvernance, d'expertises mobilisées et de conseils aux agriculteurs, analysées au regard de l'implication des agriculteurs et du développement agricole. Elles ont été réalisées à partir d'une étude documentaire et d'enquêtes auprès de personnes ressources.



Rn PAT
Réseau national
Pour un **Projet Alimentaire Territorial**
Co-construit et partagé

Viande bovine « Valeurs Parc » du Parc Naturel Régional de Brière : création d'une filière longue locale

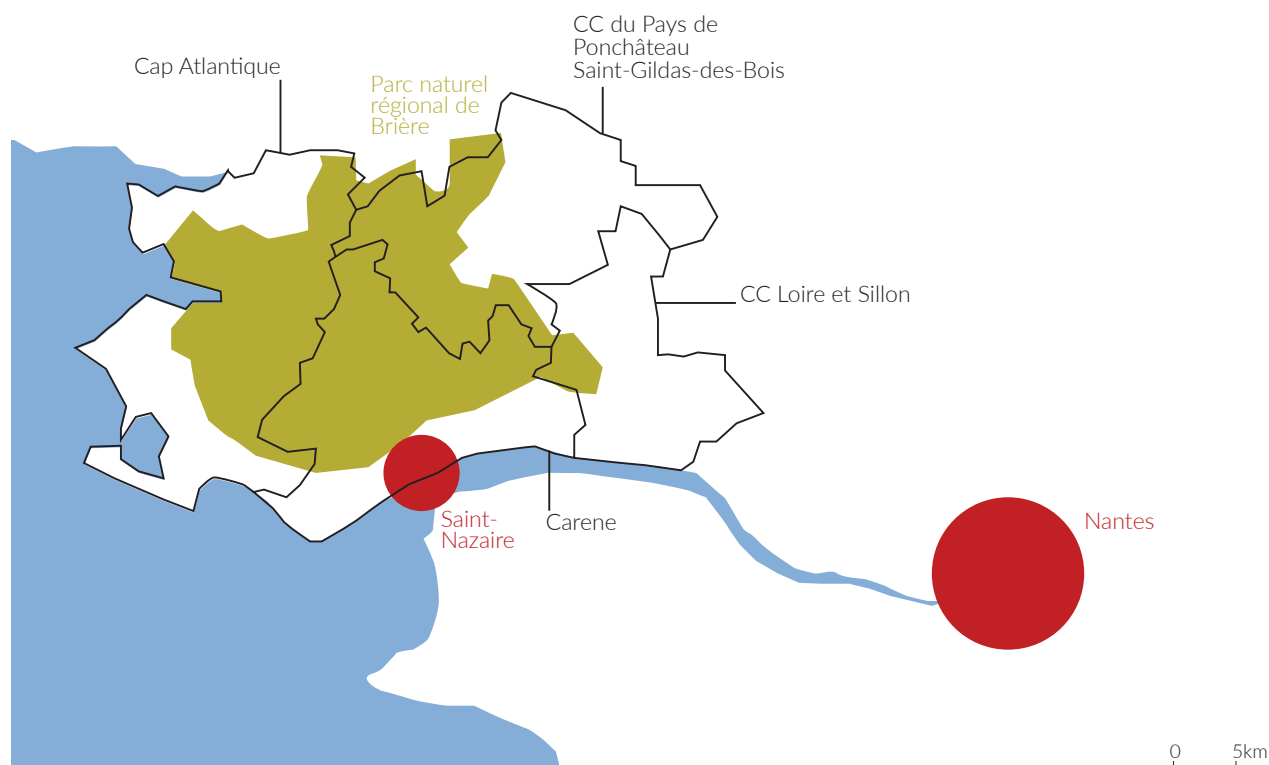
Résumé

L'Association des Eleveurs du Parc de Brière réunit tous les acteurs de la filière viande bovine présents en Brière, économiques et institutionnels. Ensemble, ils ont su construire une filière longue où chaque activité, de la production à la distribution, est conservée sur le territoire. Face à la disparition de l'élevage extensif sur le Parc, ramener une plus-value commerciale à la viande bovine était devenue une nécessité pour maintenir cette activité. Le choix a été fait de valoriser le lieu de production et les méthodes respectueuses de l'environnement, plus que la qualité du produit, en associant la marque « Valeurs Parc » à la démarche.

Catégories d'expérience

- Action alimentaire
- Agriculture urbaine et sociétale
- Agritourisme
- Aide à l'installation ou à la diversification
- Commercialisation
- Développement de la production biologique
- Filière territorialisée
- Marque territoriale
- Projet public de zone agricole périurbaine nourricière
- Sensibilisation des consommateurs et promotion des produits locaux

Localisation



Le territoire

Description

Le Parc de Brière, classé "Parc Naturel Régional" (PNR) depuis 1970, s'étend sur 54 800 ha, dont une zone humide de 18 250 ha, recensée parmi les plus riches d'Europe sur le plan biologique, composée d'une vaste étendue de canaux et de prairies humides (1).

A seulement quelques kilomètres de Nantes, il est situé sur les deux communautés d'agglomération CARENE (Communauté d'Agglomération de la REgion Nazarienne et de l'Estuaire) et CAP Atlantique (Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique), ainsi que sur la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château de Saint-Gildas-des-Bois. Sur le territoire classé, cela représente 80 000 habitants.

Contexte socio-économique

L'élevage bovin est une activité traditionnelle en Brière, qui a su s'adapter aux conditions particulières du marais. Sur les coteaux et plateaux bocagers entourant la Brière, c'est l'élevage laitier spécialisé qui est dominant. Au contraire, dans la partie centrale du Parc, la majorité des exploitations sont spécialisées en production viande bovine. Ce sont traditionnellement des éleveurs naisseurs qui commercialisent en brouards et qui pratiquent un élevage très extensif, basé sur un système herbager.

Les exploitations comptent une part très importante de marais dans leur SAU, représentant entre 50% et 90% des surfaces. C'est d'ailleurs la présence de ces élevages qui permet le maintien du paysage et de la biodiversité si particuliers aux marais de Brière. Or depuis plusieurs décennies, le nombre de ces élevages a diminué.

(1) Site internet du PNR de Brière : www.parc-naturel-briere.com



L'expérience

Historique

Lors de la mise en œuvre des Contrats Territoriaux d'Exploitation, en 1999, la Chambre d'agriculture et le Parc de Brière ont lancé des réflexions sur la valorisation locale des broutards de Brière afin de maintenir l'activité sur le territoire. Avec quelques éleveurs motivés, ils souhaitaient développer la vente sur le territoire pour faire face aux difficultés engendrées par la crise sanitaire de la vache folle et répondre au besoin de transparence sur l'origine des produits exprimé par les consommateurs.

En 2007, le projet d'une filière viande bovine de proximité a pris un autre intérêt avec l'arrivée d'un abatteur-distributeur dans la réflexion : l'entreprise Vendée Loire Viandes (VLV), qui menait déjà une stratégie de différenciation territoriale en créant des filières basées sur un territoire et un cahier des charges spécifique. En plus de débouchés, cela apportait une solution aux éleveurs qui ne souhaitaient pas faire de la vente directe et se charger de la distribution.

Afin d'organiser cette filière locale s'appuyant sur le réseau de ce distributeur, et d'assurer la coordination de tous les acteurs locaux impliqués, l'Association des Eleveurs du Parc de Brière (AEPB) a été créée le 30 avril 2008, composée des partenaires suivants :

- Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Brière.
- La Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique.
- 34 éleveurs.
- L'abattoir Vendée Loire Viandes.
- Le transporteur SSCB Garcion-Guichard.

Pour développer la consommation locale et amener une plus-value commerciale aux produits, l'ensemble des acteurs du projet a choisi de mettre en avant l'origine de la viande. Pour cela, ils ont souhaité associer la Marque Parc à cette démarche, qui met en avant les méthodes et le lieu de production, plutôt que de déposer une marque commerciale issue du cahier des charges Interbev. La Marque Parc (renommée Valeurs Parc depuis 2016) a été obtenue le 20 mai 2008 auprès de la Commission Marque de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux. Pour réaliser un tel projet, il a fallu :

- Réunir les éleveurs dans une approche collective alors qu'ils travaillaient traditionnellement de manière individuelle.
- Entraîner l'adhésion de suffisamment d'éleveurs capables de faire vivre une filière par un approvisionnement continu, mais aussi saisonnier, sur un territoire peuplé et touristique.
- Faire évoluer le métier de naisseur à celui de naisseur-engraisseur et adapter les itinéraires techniques pour y parvenir.
- Etablir une relation entre le métier d'éleveur et les métiers de la distribution.
- Mieux faire reconnaître le rôle de l'élevage pour la biodiversité et l'entretien des marais.



Aujourd'hui

La marque Valeurs Parc est collective et propriété de l'Etat français. Tous les Parc Naturels Régionaux bénéficient de la marque, et choisissent ensuite de l'accorder ou non. Pour l'obtenir, les producteurs présentent individuellement leur candidature puis sont audités pour vérifier la conformité au cahier des charges de la marque.

En ce qui concerne la viande bovine de Brière, l'Association des Eleveurs du Parc de Brière valide ou non chaque candidature au préalable. La demande est ensuite examinée par la Commission Marque qui en fait proposition au président du PNR de Brière pour application. Les partenaires sont également audités (abattoir, transport, atelier de découpe).

Un dispositif d'audits d'entrée est mis en place pour garantir le cahier des charges comportant les points suivants :

- Siège et au moins 85% de la SAU fourragère sur une commune adhérente du Parc.
- Race à viande ou croisée viande.
- Elevé sur le Parc ou né sur le Parc avec plus de 2/3 de vie sur le Parc.
- Conduite peu intensive des prairies et des pâturages (chargement inférieur à 1,4 UGB).
- Fertilisation minérale et organique plafonnée.
- Alimentation sans OGM.
- Boues urbaines interdites.
- Ration de base produite sur le Parc.
- ...

La filière créée n'est pas celle d'un circuit court. C'est une filière longue de proximité, qui produit, transforme et distribue localement, où l'on retrouve plusieurs intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs (abattoir, atelier de découpe, transporteurs, bouchers, ...).

Ainsi, la marque n'est pas distribuée en vente directe. L'idée est de consolider l'ensemble de la filière et donc de ne pas exclure les intermédiaires pour une partie des volumes de la production. Elle est commercialisée dans les magasins de détail et en grande et moyenne surface. L'objectif aujourd'hui est de développer la distribution en restauration collective, notamment scolaire.

L'amont de la filière n'est pas entièrement d'origine locale : les producteurs doivent acheter à l'extérieur des aliments pour engraisser car l'alimentation produite sur le territoire est peu riche en protéine. La production annuelle est d'environ 700 carcasses de race viande uniquement, soit un chiffre d'affaire de 1,3 millions d'euros. La plus-value pour les éleveurs est entre 0,10 € et 0,60 € / kg de carcasse par rapport au prix standard du marché.

Perspectives

Afin d'améliorer la transparence sur les prix de la filière, l'association va mettre en place en 2017 une grille des prix d'achat en fonction de la qualité de la viande, sur le modèle de la grille de classement des carcasses EUROP.

La filière étant au service d'une consommation de proximité, les éleveurs ne souhaitent pas étendre leur zone de distribution en France, les volumes étant aussi trop faibles. Ils ne souhaitent pas non plus obtenir une AOP, les démarches étant trop longues et la viande étant déjà bien valorisée par la marque Valeurs Parc.

LA CONSTRUCTION D'UN PAT SUR LE TERRITOIRE

Depuis plusieurs années, de nombreuses actions autour des circuits alimentaires de proximité et de qualité se sont développées sur le territoire du PNR de Brière, de l'agglomération de Saint Nazaire et de la Presqu'île de Guérande, parmi lesquelles la création de la marque Valeurs Parc pour la viande bovine. L'idée était donc d'arriver à une véritable stratégie de développement et d'accompagnement de ces circuits alimentaires de proximité et non plus une somme de projets individuels.

En 2012, les acteurs du territoire (collectivités, monde associatif, structures d'insertion, organismes professionnels agricoles) ont mis en place un projet de développement visant à créer un dialogue territorial entre les acteurs de l'alimentation de proximité pour favoriser l'approvisionnement local. Ce projet a été porté par le PNR de Brière, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, le GAB 44 et Terroir 44, et avec le soutien du Conseil régional des Pays de la Loire, du Département de Loire-Atlantique, de la CARENE, de Cap Atlantique et de la communauté de communes Pontchâteau-Saint Gildas.

Lors de la première phase en 2012-2013, l'objectif était d'établir un état des lieux des circuits courts sur le territoire et de mettre en place les premières actions (construction d'une charte de production, formations de producteurs et de cuisiniers de restauration collective, accompagnement de communes). Le projet est ensuite passé dans sa deuxième phase, plus opérationnelle, nommée CALiTERR' (Développement des circuits alimentaires en Lien avec le Territoire Presqu'île, Brière, Estuaires).



Suite à l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation (PNA) lancé en 2016 par la Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le projet alimentaire du PNR de Brière, désormais nommé LOCALiTERR', a été retenu parmi les lauréats dans la catégorie Projets Alimentaires Territoriaux.

Le collectif

Description

En 2017, l'Association des Eleveurs du Parc de Brière regroupe 37 éleveurs, en plus du Syndicat mixte du PNR de Brière, de la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, de l'abattoir Vendée Loire Viandes et du transporteur SSCB Garcion-Guichard.

C'est un collectif mixte, qui rassemble les producteurs et l'ensemble des acteurs économiques de la filière, ainsi que les acteurs institutionnels. Il a été formé à l'initiative de la Chambre d'agriculture et du PNR de Brière, ainsi que quelques éleveurs motivés.

La présidence de l'association est assurée depuis sa création par Dominique Hémary, éleveur sur le Parc. Le vice-président est quant à lui un commercial de l'entreprise VLV. Le bureau de l'association est composé d'éleveurs et des membres de droit que sont la Chambre d'agriculture, le Parc, l'abattoir et le transporteur. La gestion administrative ainsi que l'animation de l'association est assurée par Myrtille Le Motheux, chargée de mission Economie durable au Parc de Brière, qui organise une assemblée générale chaque année, et des conseils d'administration tous les deux mois, selon les besoins des membres.

Modèle économique

Pour se financer, l'association demande aux producteurs une cotisation de 30 € par an. Les autres membres, VLV et SSCB, doivent quant à eux payer une cotisation annuelle plus importante. Il y a également une commission par carcasse, plus ou moins importante selon la participation des membres à la vie de l'association (participation aux réunions, aux animations d'événements de communication, ...). Celle-ci est de 15 €, 10 € ou 5 €. Ces cotisations sont reçues directement par l'association.

Le PNR de Brière ainsi que la Chambre d'agriculture participent financièrement en assurant gratuitement leur prestation : 15 jours par la Chambre et 60 jours par le Parc. Outre cela, il n'y aucune autre source de financement extérieur.

Le budget annuel des dépenses de l'association représente entre 2 000 € et 3 000 €. Il comprend les audits de renouvellement réalisés tous les trois ans par Elevage Conseil Loire Anjou et l'ensemble des frais de communication et d'animation d'événements. Selon Myrtille Le Motheux, ce budget n'est pas encore suffisant pour réaliser une communication efficace.



© Tiphaine Thudor - PNR de Brière

Les structures de développement agricole

Le PNR de Brière joue le rôle d'animateur de l'association, avec Myrtille Le Motheux qui travaille depuis 2016 avec l'association. Elle est en charge de la gestion administrative et de l'organisation de la vie de l'association, et notamment des diverses réunions.

Jean-Roland Barret, chargé de mission Circuits alimentaires de proximité à la Chambre d'agriculture, assure quant à lui le rôle de représentant des agriculteurs et de leurs intérêts, et fait ainsi le lien entre les éleveurs et les métiers de la distribution. La Chambre est mobilisée pour ces connaissances plus techniques pour réaliser les audits d'entrée et a permis la rédaction de la grille d'audit correspondant et du cahier des charges avec le PNR.

En plus de l'animateur mis à disposition, les éleveurs le souhaitant ont fait appel à un conseiller technique en viande bovine de la Chambre d'agriculture, réalisant des formations individuelles ou en groupe, pour traiter de la transition vers le métier d'engraisreur notamment.

Les éleveurs ont également pu recevoir des formations extérieures sur le parasitisme de la part du Groupement de Défense Sanitaire.

Un autre acteur a été particulièrement important dans la formation des éleveurs quant au changement de pratiques nécessaire pour passer à un métier de naisseur-engraisreur : le marchand de bêtes de l'entreprise VLV. Au contact quotidien des agriculteurs, il les a accompagnés pour mettre en place la planification de leur production et ainsi assurer un nombre de bêtes par semaine, indispensable pour la réussite de la filière.



Les modalités d'implication des agriculteurs et du développement agricole

Le développement agricole

Il y a eu co-animation de la filière et de l'association par le PNR de Brière et la Chambre d'agriculture de Loire Atlantique, dans le cadre d'une convention de partenariat. Ce binôme d'animateurs assure la complémentarité des compétences et des points de vue : aux connaissances du PNR sur le territoire et son économie, vient s'ajouter l'expertise du monde agricole et de ses filières de la Chambre d'agriculture. La présence de la Chambre est en plus un moyen d'assurer la neutralité des audits pour la marque, propriété du PNR de Brière.

Le temps accordé par chaque animateur n'est pas identique, Myrtille Le Motheux assure plus de jours. Elle est aussi plus présente dans la vie de l'association car elle est en charge de sa gestion. Pour autant, malgré cette différence, ce binôme a su se répartir les tâches pour co-animer efficacement l'association.

Pour un tel projet, changer de pratiques agricoles est souvent nécessaire pour adapter la production au nouveau mode de distribution. Au-delà de l'animation de la filière, il faut donc un suivi technique pour accompagner les éleveurs dans ce changement et c'est la Chambre d'agriculture qui répond à ce besoin en mobilisant les compétences au sein de ses différents services.

Pour adapter les systèmes de production au reste de la filière, l'accompagnement des éleveurs est aussi venu des autres acteurs économiques de la filière, comme ce fut le cas avec le marchand de bêtes de l'abattoir. Il a adopté une position d'accompagnateur auprès des éleveurs pour transmettre ses connaissances sur l'organisation d'une telle filière et réussir la coordination des différentes étapes du circuit de distribution.

La place des agriculteurs

Au départ, ce sont seulement quelques éleveurs intéressés qui faisaient partie de la réflexion, puis leur nombre a considérablement

augmenté lorsque que l'abattoir VLV est arrivé sur le territoire. Un tel projet, qui nécessite la participation des éleveurs, ne semblait pas réalisable tant qu'aucune filière ne leur garantissait un intérêt économique et qu'ils devaient assumer de nouvelles tâches trop exigeantes comme la gestion de la distribution, en plus de modifier leurs pratiques agricoles.

Aujourd'hui, pour motiver les éleveurs à s'impliquer dans le fonctionnement de la filière et de l'association, le système d'échelonnement des cotisations par carcasse vient récompenser l'investissement des éleveurs dans la vie de l'association.

Les éleveurs ne sont pas seuls pour assurer la coordination avec les acteurs de la filière et ne sont pas non plus autonomes pour la gestion administrative de l'association. Ils dépendent également de la Chambre d'agriculture et du Parc pour assurer le contrôle de la marque. Cependant, l'objectif de ces deux organismes n'était pas nécessairement de créer une filière complètement indépendante des institutions du territoire, c'est justement la raison pour laquelle la Chambre d'agriculture et le PNR de Brière sont membres de l'association, et le Parc propriétaire de la marque.

Financièrement, ils ne sont pas non plus entièrement autonomes car les deux animateurs assurent leur prestation gratuitement.

L'association a mis en place des réunions pour exposer aux membres les données de l'entreprise VLV quant au nombre de bêtes vendues et au prix d'achat moyen, afin d'informer les éleveurs sur leur réelle plus-value économique obtenue grâce à cette filière. Pour plus de transparence, ils ont choisi de fonctionner dès 2017 avec une grille calée sur le modèle EUROP. Au sein de l'association règne donc un climat de confiance entre les éleveurs et les autres acteurs économiques grâce à la visibilité donnée aux éleveurs sur le fonctionnement économique de la filière.

L'innovation

L'originalité de cette démarche est le choix de valoriser la production en communiquant sur le territoire et les méthodes de production sous la forme d'une marque, et non grâce à un label de qualité.

C'est aussi un projet de distribution de proximité qui s'appuie sur une filière longue entièrement locale, qui a dû prendre en compte la concurrence entre les différents modes de distribution et la valorisation de l'ensemble des parties des carcasses à travers ces différents circuits.

Une telle innovation repose aussi sur la capacité des éleveurs à modifier leurs pratiques agricoles, en devenant ici naisseurs-engraisseurs, pour s'adapter aux besoins de la nouvelle filière mise en place, en coordination avec l'ensemble des acteurs économiques.

L'agroécologie

La marque a pour objectif de faire reconnaître une agriculture durable développant des objectifs de qualité dans la production et la mise en marché de ses produits, assurant la conservation des prairies, la valorisation des espaces et de biodiversité très spécifique des marais qui ne pourrait être mise en valeur autrement. Le cahier des charges impose notamment aux éleveurs un chargement maximal faible, une fertilisation minérale et organique plafonnée et une alimentation sans OGM.

Contacts

Jean-Roland Barret

Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique

Chargé de mission Circuits alimentaires de proximité et Bienvenue à la ferme

02.53.46.61.86

jean-roland.barret@loire-atlantique.chambagri.fr

Myrtille Le Motheux

PNR de Brière

Chargée de mission Economie durable

02.40.91.68.68

m.lemotheux@parc-naturel-briere.fr

Terres en villes :

Serge Bonnefoy

Secrétaire technique

serge.bonnefoy@terresenvilles.org

04 76 20 68 28

Léa Viret

Stagiaire

lea.viret@terresenvilles.org

01 40 41 84 12

Paul Mazerand

Chargé de mission

paul.mazerand@terresenvilles.org

01 40 41 84 12



Terres en villes

Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org

40, avenue Marcelin Berthelot 22, rue Joubert
CS92608 - 38036 Grenoble Cedex 2 75009 Paris

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

